

Argent noir et paradis fiscaux Bastions du capitalisme mondialisé

Bernard Marguerite

Depuis quelques années les milieux dirigeants capitalistes semblent fortement s'inquiéter des méfaits de la circulation « sans loi » des capitaux dès lors que les mécanismes et les circuits financiers libérés de toutes entraves par leurs bons soins sont devenus, – mais pouvait-il en être autrement –, aussi les circuits de blanchiment de l'argent de la drogue. Un organisme international, le Gafi (groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux), a même été chargé de surveiller et de combattre cette face cachée criminelle et criminogène de la planète financière. Le thème, propre à faire frémir les braves gens, a été relancé à l'occasion des improvisations sur les finances et l'argent noir du terrorisme (1). Mais comme le signale le Rapport parlementaire français sur les paradis fiscaux Européens, « Dix années après la création du GAFI en 1990, une liste a été laborieusement établie sous l'influence de négociations diplomatiques évitant soigneusement la mise en cause des plus puissantes places financières comme la Suisse ou la Grande-Bretagne ».

Toujours décrit comme une maladie de société, systématiquement présentée sous forme de « scandales » mettant en cause épisodiquement, dans un pays puis un autre, une entreprise ou une banque, un responsable ou un parti politique, un cartel ou une mafia, cet aspect de la circulation du capital est d'autant plus utilisé comme thème de débat sur les déviances inévitables, intolérables certes, mais d'importance limitée, que chaque description de toute partie de la finance criminelle n'est que rarement mise vrai-



Les Etats-Unis prétendent traquer l'argent sale...

ment en relation avec le fonctionnement d'ensemble du circuit financier.

Pourtant, bien que depuis des années avec la montée des crises financières itératives (Mexique – plusieurs fois –, Sud est asiatique, Russie) et de nombre de scandales afférents (cf. liste), l'imbrication croissante de la mondialisation financière et de l'argent de la criminalité de toutes obédiences (de la corruption simple aux trafics de drogue) commence à faire peur, et plus même, peut être de nature à mettre en péril l'équilibre du système financier international dans son ensemble, il semble qu'un coup d'accélérateur ait été donné à la lutte contre les paradis fiscaux, au moins les pires, à l'occasion de l'attentat de New York.

Résultat immédiat, la convention de New York de janvier 2001 (instrumentation renforcée contre l'argent du

terrorisme et des pratique mafieuses) a connu une accélération de sa ratification par les Etats. Et comme le dit le sénateur Rouvière (PCF) le 15 octobre 2001 à *l'Humanité* « Le secret bancaire ne sera bientôt plus un argument pour refuser de répondre aux questions que l'on peut vous poser. La convention fait sauter ce verrou ! Y compris les fameux comptes numérotés. Au-delà de tous les terrorismes, ce sont toutes les mafias qui, demain, pourraient être menacées ».

On a même pu enregistrer une sorte de volte face des Etats Unis face aux propositions minimalistes du Groupe spécial de l'OCDE quant à l'étendue des pressions pouvant être imposées à certains Etats faisant profession de havres financiers, – de receleurs financiers officiels –.

C'est fou ce que l'on a pu parler des réseaux terroristes et de leur imbrica-

tion dans les réseaux de l'argent sale après les attentats du 11 septembre. Mais l'argent du terrorisme n'est pas nécessairement noir, même s'il a besoin lui de se noircir pour financer les opérations visées.

Mais il y a longtemps que nombreux ont été ceux qui ont pu dénoncer le scandale des paradis fiscaux et des places off shore, à commencer par l'appel de Genève signé par sept magistrats européens (2) (fonctionnaires qui n'ont que rarement l'habitude de faire des proclamations politiques publiques) à la fin de l'année 1996.

En fait si l'on semble bien s'acheminer vers une surveillance renforcée des circuits de l'argent terroriste, sans doute aussi de l'argent de la drogue, et même de la grande criminalité, il convient de prendre la mesure de l'ampleur du rôle de l'ensemble des circuits financiers dans ce qu'il est convenu d'appeler la « globalisation » et de ses ambiguïtés avant de laisser croire que ces décisions générales qui pourront être prises seront vraiment suivies d'effets.

Car, au-delà des proclamations convergentes des dirigeants politiques (3), on doit rappeler que les paradis fiscaux ont cru et embelli depuis la mise en place du Gafi, dont l'action est orientée spécifiquement contre l'argent de la drogue. Mais quid de la fraude fiscale et de la corruption internationale, bref de la criminalité en col blanc ?

Les paradis fiscaux : un pur produit de la mondialisation capitaliste

L'ampleur de ce phénomène, pur produit de la mondialisation, est impressionnante. Il existe quelque cinquante-cinq paradis fiscaux dans les principales régions économiques du monde. A elles seules, les îles Caïmans constituent le cinquième centre bancaire mondial avec plus de banques et de sociétés enregistrées que d'habitants (cf. encadré).

L'importance des capitaux drainés nominalement par ces territoires est tel que l'on ne peut concevoir sans eux l'équilibre de la balance des paiements américaine. C'est certes le produit d'un retour partiel des capitaux de fugeurs fiscaux mais ce retour est intimement mêlé aux revenus des crimes les plus « hard ».

Par ailleurs il n'est pas non plus indécent de rapprocher cette existence structurelle d'un élément essen-

tiel de ce que les statisticiens appellent le « trou noir » de la balance (des paiements) mondiale, à savoir le solde net consolidé des revenus du capital financier de toutes les balances de tous les pays : sur une dizaine d'années il manque environ 120 milliards de dollars de déclaration de recettes.

Ce ne sont évidemment pas les Paradis fiscaux qui vont déclarer ces revenus, qui d'ailleurs s'accumulent et reviennent d'une manière ou d'une autre s'investir légalement dans les marchés financiers des pays développés.

Et c'est notamment ainsi que au cours des vingt dernières années le taux d'imposition moyen des revenus du travail en Europe, est passé de 35% à 41%, alors que la taxation des revenus du capital a été réduite. Cette double évolution s'est accélérée à compter de l'année 1990 avec la décision unanime des pays membres de l'Union européenne de permettre la libre circulation des capitaux, sans décider, pour autant, d'une harmonisation fiscale dans la taxation du capital et de ses revenus.

L'Europe navigue en eaux troubles

Certains (4) avaient pu penser que la constitution de l'Europe et de la monnaie unique allait permettre de donner aux autorités les moyens de lutter contre à la fois le poids des marchés financiers et l'évasion fiscale. Mais ce n'est pas ce que l'on constate dès lors que l'euro a pour vocation de contester le rôle prépondérant du dollar, qui est la monnaie dominante mondiale, et donc la monnaie essentielle du crime. Et d'ailleurs, force est de constater qu'il n'y a plus de contrôle démocratique sur la sphère financière, depuis l'indépendance des banques centrales et de la Banque Centrale Européenne, inscrite à l'article 107 du traité de Maastricht (5).

Le simple fait que le Luxembourg (6) est pour l'essentiel une sorte de paradis fiscal au sein même de l'Union monétaire est déjà une preuve suffisante de l'acceptation par les autorités européennes d'une réalité trouble. Même les institutions les plus techniques de règlements-livraisons de titres (par exemple Clearstream, à Luxembourg, justement) ne sont pas à l'abri de cette pénétration comme l'indique le livre très fouillé de Denis Robert et Ernest Backes (Les Arènes, mars 2001). Par delà le fait même

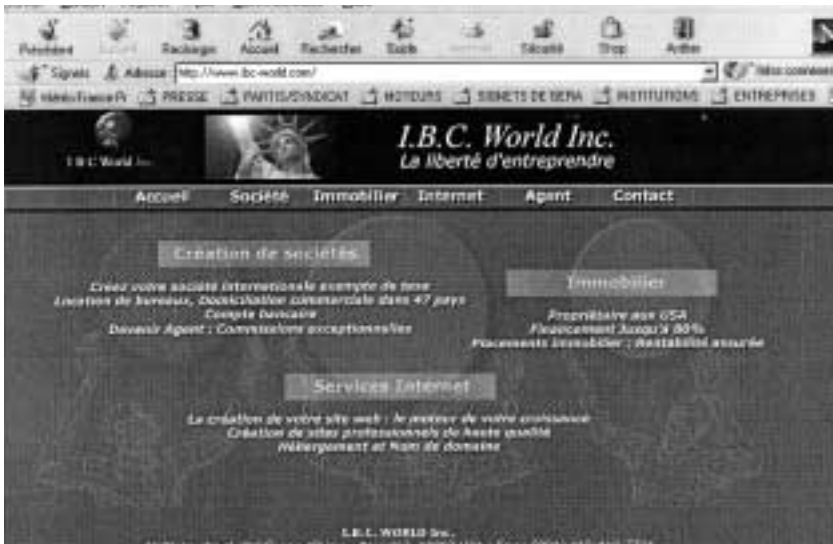
qu'elles archivent avec une méticulosité de notaire (ou d'huissier), dans le secret de leurs enregistrements informatiques, toutes les opérations que toutes les banques adhérentes sont conduites à initier pour le compte de leurs clientèles ou leur propre compte, elles deviennent par là garantes de la réalité de ces opérations, mêmes les plus troubles : on conçoit que ses organismes puissent être des puissances, des colonnes vertébrales de tout centre financier qui se respecte, et qu'elles n'accordent que peu d'attention aux soupçons qui peuvent peser sur elles (7).

Tous les spécialistes sont d'accord : comme il n'y a pas de différence de comportement entre criminels, mafieux et criminalité en col blanc, dont l'évasion fiscale sur revenus même licites, tous ces types de ressources viennent se mélanger allégrement à l'abri de ces territoires receleurs. On conçoit alors que même dans les pays en général au dessus de tout soupçon il soit difficile de trier le bon grain de l'ivraie, et que de bonne raison en négligence ce mélange fasse finalement l'affaire de toute place financière internationale se voulant de tout premier ordre (8).

Comme le dit Christian de Brie (*Monde Diplomatique*, avril 2000) il s'agit d'« un système cohérent, intimement lié à l'expansion du capitalisme moderne, et fondé sur l'association de trois partenaires : gouvernements, entreprises transnationales, mafias. Les affaires sont les affaires : la criminalité financière est d'abord un marché, prospère et structuré ».

En fait si l'on prend au sérieux les évaluations de l'économie criminelle (au sens large) on peut affirmer que l'ensemble de la sphère financière capitaliste mondiale est imprégnée d'argent illégal, en osmose avec lui, et qu'on ne saurait expliquer bien des phénomènes (crises, faillites, ...) dans tel ou tel pays ou même mondiaux sans évocation du rôle fondamental des places off shore et donc des capitaux plus ou moins bien « lavés ».

Jean de Maillard (9) en vient d'ailleurs à généraliser la question : « *Le problème vient désormais de l'impossibilité croissante de distinguer l'un et l'autre, et non de la croissance de l'illégal au détriment du légal. Il n'y a pas d'un côté un domaine criminel qui croît et un domaine légal qui se restreint, mais un double mouvement corrélié d'expansion du crime dans l'éco-*



... qu'ils commencent par chez eux !

nomie et le pouvoir d'un côté, et d'infléchissement de l'économie et du pouvoir dans la criminalité de l'autre. Autrement dit, la société « formelle », dans l'ensemble de ses composantes politiques, économiques et sociales, se mêle de façon dorénavant inextricable à l'économie du crime ».

On peut ainsi comprendre que Christian de Brie ait pu terminer son analyse par une accusation quelque peu défaitiste : « Les campagnes anti-corruption, relayées par les organisations internationales (Banque mondiale, FMI, OCDE, ne pas oublier la BRI), n'ont d'autre objectif que la « bonne gouvernance » d'une criminalité financière désormais intégrée à la mondialisation des marchés, sous la houlette de la démocratie américaine, la plus corrompue de la planète. ■

1. Cela ne date pas de Septembre dernier puisque en 1999 Le Conseil de sécurité des Nations unies avait voté une résolution (15 octobre 1999 : résolution 1 267, adoptée à l'unanimité) destinée « à geler sans retard les fonds et autres actifs financiers d'Oussama Ben Laden et des individus et entités qui lui sont associés ».
2. Un Suisse, le procureur Bertossa de Genève, deux procureurs italiens ,Colombo et Bruti Liberati, de Milan, deux Espagnols, le procureur général Gimenez et le juge Garzon, un Belge (le procureur Dejemeppe, de Bruxelles et un Français, le conseiller Van Ruymbeke.
3. Les Sept, dans un communiqué de début Octobre, s'engagent à ratifier la convention des Nations unies pour la répression du financement du terrorisme. Ils étendent également le mandat du Gafi afin qu'il puisse traquer les capitaux des terroristes. Ils annoncent aussi un renforcement de la coopération en matière de renseignements et encouragent le FMI à s'assurer que les « centres financiers off-shore », c'est-à-dire les paradis fiscaux, contrôlent correctement les fonds qu'ils hébergent.

4. Ainsi *Libération*, le 19/09/97

Christine Galavielle (maître de conférences à l'université du Havre) :

« L'euro nous offrira la chance de combattre la contrainte boursière toujours plus forte et de réinstaurer l'équilibre entre les marchés financiers et les pouvoirs publics en Europe. Une fois la monnaie européenne réalisée, la valeur des produits européens pourra se négocier avec les partenaires commerciaux en Amérique et en Asie, de sorte qu'elle ne sera plus la proie implicite, sous forme de cotation boursière, des opérateurs sur les grandes places financières. Il sera alors possible de lutter efficacement contre les paradis fiscaux et de ramener dans le giron de la fiscalité nationale les fonds ayant trouvé refuge aux îles Caïman et ailleurs. Une fois les différences des taux d'intérêt entre monnaies européennes disparues, l'évasion fiscale s'étiolera en grande partie ».

5. Voir aussi La nette opposition du Luxembourg et du Royaume-Uni aux propositions s'attaquant, même timidement, aux paradis fiscaux (Luxembourg, Monaco, Lichtenstein, îles anglo-normandes et de Man, etc.) elle en dit long sur les obstacles qu'il faudra franchir, pour faire de l'Europe un véritable espace régulé de production et de coopération, (janvier 1999, *Monde diplomatique*, Laurent Caroué).
6. Sa proximité d'avec la France, l'Allemagne et la Suisse n'est pas étrangère à cette qualité. De même que l'existence d'un aéroport international disposant de pistes hors normes.
7. 31 octobre 2001: La société boursière de règlement - compensation européenne Clearstream est convoitée par la bourse de Francfort et par son principal concurrent Euroclear, qui ont tous deux déposé des offres de rachat. Le président de Clearstream depuis plus de 10 ans avait été contraint à la démission à la suite des informations livrées dans le livre Révélation \$.
8. Le Royaume-Uni, dont « la City » constitue presque déjà un état dans l'état (cf. Rapport parlementaire Peillon- Montebourg), est flanqué directement de huit territoires (cf. liste) off shore qui contribuent chacun à leur manière à la puissance financière britannique.
9. « Le marché fait sa loi » De l'usage du crime par la Mondialisation Mille et une nuits 2001.

Qu'est-ce qu'un paradis fiscal ?

Juridiction (car les territoires listés ci-après ne sont pas nécessairement des Etats de plein exercice) qui ne préleve pas ou peu d'impôts et sert aux non-résidents pour échapper à l'impôt dans leur pays de résidence. Un paradis fiscal est doté de dispositions législatives ou de pratiques administratives empêchant un échange de renseignements avec d'autres pays sur les contribuables.

Ce territoire est la plupart du temps doté de nombre d'institutions financières et juridiques très évoluées permettant de proposer, à des prix très compétitifs, une gamme de services financiers appropriés: secret bancaire pénalement protégé, absence de contrôle des changes, droit de passer toute forme de contrat, d'effectuer toute transaction et de constituer toute forme de société, y compris fictive, avec anonymat garanti des porteurs de parts ; exonération fiscale ou taxation forfaitaire symbolique ; accès libre, en temps réel, à tous les marchés

mondiaux, et correspondance assurée avec les grands réseaux bancaires, généralement représentés sur place; équipement et logistique performants, en particulier en moyens de communication (le lien avec les moyens modernes de communication est fondamental) ; assistance, expertise, arbitrage, gestion locale juridique et comptable ; sécurité et stabilité politique ; répression de la criminalité financière faible ou inexistante, et coopération internationale nulle.

En un mot, il s'agit d'une « Vente » de sa souveraineté et la protection de son statut, de la vente à l'encan de son système politique et juridique.

De plus en plus les facilités de l'Internet évitent des déplacements coûteux des « clients » du territoire. Les sociétés qui exploitent ce filon n'hésitent d'ailleurs pas à faire de la publicité sur internet (cf. www.paradisfiscal.com)

Il sont aussi nombreux que divers. Il servent notamment au

« blanchissage » de l'argent issu d'opérations délictueuses, « l'argent (au) noir », c'est-à-dire l'opération par laquelle l'argent issu d'opérations illégales redevient vierge de tout soupçon.

Liste approximative :

Ceux qui sont suivis du signe α sont membres du FMI (donc de l'ONU), RU désigne une appartenance à la sphère du Royaume Uni, NZ pour la Nouvelle Zélande.

Andorra ; United Arab Emirates ; Antigua and Barbuda ; Anguilla ; Netherlands Antilles ; American Samoa ; Aruba ; Barbados ; Bahrain ; Bermuda ; Bahamas ; Belize ; Switzerland ; Cook Islands ; NZ ; Costa Rica ; Cyprus ; Djibouti ; Dominica ; Guernsey ; RU ; Gibraltar ; RU ; Gambia ; Hong Kong ; Ireland ; Israel ; Isle of Man ; RU ; British Indian Ocean Territory ; Jersey ; RU ; St Kitts and Nevis ; Cayman Islands ; RU ; Lebanon ; Saint Lucia ; Liechtenstein ; Liberia ; Luxembourg ; Monaco ; Marshall Islands ; Macau ; Northern Mariana Islands ; Montserrat ; Malta ; RU ; Mauritius ; RU ; Netherlands ; Nauru ; Niue ; NZ ; Panama ; Seychelles ; Singapore ; San Marino ; Turks and Caicos Islands ; Tokelau ; Tonga ; Tuvalu ; St Vincent and the Grenadines ; Virgin Islands, British ; RU ; Vanuatu ; Samoa.

A certains égards d'autres « pays » peuvent être considérés comme tel : Afghanistan ; Russie ; Hongrie ; City of London....

Quelques chiffres évocateurs (CIBA Canada)

– 8 trillions (valeur américaine) d'actifs contrôlés par les paradis fiscaux.

– 3 trillions sous forme de dépôts bancaires, la balance = actifs contrôlés par les I.B.C.(International Business Corporation ou Sociétés d'affaires internationales, en fait sociétés - écrans).

– 15% issus du trafic de stupéfiants.

– Cayman Island, 700 milliards, 590 banques. Actuellement troisième place financière mondiale (devant Hong Kong).

– B.V.I. (British Virgin Island) 600 I.B.C.S sans propriétaires pouvant être identifiés. Aucun registre public identifiant les actionnaires ou les directeurs.

– Panama = 500 compagnies à actions au porteur.

– 140 sociétés créées annuellement dans les offshore.

– Au total: 4 000 de corporations anonymes (IBCs)

– Plus ou moins 600 milliards illégaux lessivés par année selon le FMI, i.e. 2 fois le budget de l'Allemagne, 3% à 5% du P.I.B. mondial ou 8 à 10% du commerce extérieur.

– Trafic de stupéfiants, 1 milliard par jour, i.e. deuxième industrie mondiale après le textile.

– Saisies/confiscations par les forces de police combinées depuis 20 ans = 3 milliards, donc 3 jours de succès pour 7,297 de défaites.

On conçoit bien alors que la plupart des grandes banques internationales soient implantées directement ou indirectement dans ces territoires et que ce n'est pas pour y faire de figuration...

Exemple récent (dépêche AFP Londres, 31 octobre) – La banque britannique Barclays a annoncé mercredi un accord avec la banque Canadian Imperial Bank of Commerce (CIBC) pour fusionner leurs activités aux Caraïbes au sein d'une société commune intitulée FirstCaribbean International (siège la Barbade). Bank Barclays est présente dans 14 pays des Caraïbes, avec 45 établissements emploie 1 500 salariés pour

une clientèle évaluée à 400 000 personnes, dont 25 000 à statut off-shore ; CIBC emploie 1 600 personnes dans 45 branches réparties dans huit pays, pour une clientèle d'environ 350 000 personnes.

Autres évaluations

• De l'avis des experts, le chiffre d'affaires mondial de l'ensemble des activités illicites provenant des organisations criminelles, rassemblées dans un nouvel instrument statistique baptisé produit criminel brut (PCB), représentait quelque 800 à 900 milliards de dollars (870 à 877 milliards d'euros) à la fin des années 1990, soit l'équivalent du produit intérieur brut (PIB) de la Chine à l'époque ! « En dix ans, ce sont au bas mot 3 000 milliards de dollars (3 227 milliards d'euros) qui ont été accumulés par les mafias dans le monde », assurent les juges Bertossa, Gialanella, Dejemeppe, Van Ruymbeke, Joly, Vichnievsky, auteurs de l'ouvrage Un monde sans loi (éd. Stock).

• En 1996, La banque d'affaires américaine Merrill Lynch estimait au minimum à 3 000 milliards de dollars la fortune privée gérée depuis les paradis fiscaux, soit 15 % du PNB mondial. Mais, la plus grande partie étant déposée dans des comptes couverts par un secret bancaire rigoureux, la masse réelle des capitaux serait sensiblement plus importante.

• Les entreprises transnationales (ETN) sont passées maîtres dans l'art de l'évasion fiscale. A Washington, l'Agence comptable du gouvernement fédéral a calculé que près des trois quarts des compagnies étrangères implantées aux Etats-Unis n'y paient aucun impôt. Quant aux ETN américaines, le département du Trésor situe dans une fourchette de 12 à 50 milliards de dollars les pertes de revenus dues aux prix de transfert, artifice comptable permettant de déclarer les bénéficiaires dans les pays où les impôts sont bas et les pertes là où ils sont élevés. Quelques « affaires » impliquant des centres financiers spé-

ciaux.

• Affaire des vedettes vendues à Taiwan en 1991 : un colossal pot-de-vin (déclaré au fisc en temps et heure) mais suivi d'un « retour » illégal (rétro-commission) d'une partie dans des poches françaises.

• Le 10 décembre 1997, lors d'une réunion des ministres des pays membres de l'OCDE, vingt et un pays signent l'accord de convention réprimant la corruption d'agents étrangers : curieusement, les filiales étrangères des entreprises des signataires de l'OCDE sont écartées du champ d'application de la convention.

• Les Etats-Unis ont été condamné devant l'OMC pour ses aides déguisées à l'exportation via les filiales dans les paradis fiscaux.

• Février 2000. Un juge d'instruction a accordé un non-lieu (pour autonomie juridique de la filiale nigériane (non OCDE) par rapport à la maison mère française (OCDE)) au PDG de la société Dumez-Nigeria. Il était suspecté d'avoir fait transiter par des sociétés écrans 400 millions de francs, dont une part aurait été versée à des personnalités nigérianes.

• 1976 : affaire Lockheed Aircraft : pots-de-vin à des fonctionnaires, partis et dirigeants des Pays-Bas, du Japon, d'Allemagne fédérale et d'Italie pour que leurs pays achètent des avions Lockheed.

etc.